

**Information des personnes concernées par un
traitement de données personnelles**

- **Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;
- **Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- **Vu** la circulaire DGAFP du 26 août 2009 visant à assurer la continuité du service public dans les administrations de l'État et des collectivités locales en cas de pandémie grippale ;
- **Vu** le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- **Vu** le décret n° 2020-273 du 18 mars 2020 relatif aux missions des services de santé universitaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19 ;
- **Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-12 et suivants ;
- **Vu** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- **Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Dans le cadre de la gestion de crise due à la pandémie de Covid-19, l'Université de Franche-Comté doit prendre des mesures exceptionnelles afin d'assurer et garantir la continuité de son activité et la continuité pédagogique, ainsi que le suivi sanitaire des étudiants et des personnels. À cette fin, elle est conduite à initier et mettre en œuvre, sous sa responsabilité, un ou des traitements de données à caractère personnel.

Ces traitements sont exécutés dans le respect des obligations issues de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Les informations qui suivent ont pour objet de garantir aux personnes concernées que leurs données sont traitées en conformité avec cette réglementation.

- **Base juridique du traitement :**

- o Il est nécessaire au respect d'obligations légales liées à la mise en œuvre par l'université de son plan de continuité d'activité et de son plan de continuité pédagogique ;
- o Il est nécessaire à l'exécution de missions d'intérêt public, à savoir assurer la continuité pédagogique, administrative et de recherche de l'université ainsi que le suivi sanitaire des étudiants et personnels.

- **Finalité du traitement :**

- Mise en place d'un plan de continuité d'activité pour assurer les missions principales d'enseignement, de formation, de recherche et administratives ;
- Mise en place de modes de travail et d'enseignement à distance ;
- Mise en place d'un plan de continuité pédagogique avec un suivi des étudiants ;
- Aide aux personnes vulnérables et/ou en difficulté numérique ;
- Organisation des examens universitaires ;
- Organisation des instances de l'université à distance ;

- Réalisation d'enquêtes auprès des personnels et étudiants, notamment pour assurer le suivi d'activités et sanitaire pour les premiers et le suivi pédagogique et sanitaire pour les seconds ;
 - Envoi d'informations générales en lien avec la gestion de la crise.
- **Destinataires des données** : l'ensemble des services de l'université devant remplir les finalités décrites ci-dessus et les sous-traitants permettant à l'université de remplir les finalités décrites ci-dessus.
- **Durée de conservation des données** : les données à caractère personnel sont conservées le temps strictement nécessaire à l'atteinte des finalités du traitement, augmenté en cas de besoin des délais de prescription légaux. Dans le cadre de ce traitement, la durée de conservation correspond plus précisément à la durée de l'épidémie et de la gestion de ses conséquences, sauf pour les données habituellement traitées par l'Université dans le cadre de ses activités.
- **Données collectées** : toute donnée personnelle nécessaire à l'accomplissement de ces finalités, dans le strict respect du principe de minimisation des données, en particulier les coordonnées postales et téléphoniques personnelles des agents et des étudiants de l'université. Ces données pourront être issues des bases de données de l'Université ou collectées directement auprès des personnes.
- **Responsable du traitement et, le cas échéant, co-responsable et/ou sous-traitant** :
Le responsable de traitement est l'université de Franche-Comté (1 rue Goudimel, 25030 Besançon Cedex) ; Pour remplir les finalités décrites ci-dessus l'université fait notamment appel aux sous-traitants-tiers suivants : la société CLEVER Technologie (52 Rue d'Émerainville 77183 Croissy Beaubourg) pour la mise en place de la plateforme SMS qui permet à l'université de communiquer sur la gestion de la crise avec les personnes concernées par le traitement ; et les sociétés ZOOM et Microsoft pour les outils de visio-conférences.
- **Droits des personnes concernées** :
- le droit d'accès (droit d'obtenir communication des données traitées et des caractéristiques des traitements) ;
 - le droit à la rectification (droit de solliciter la correction des informations inexacts et/ou incomplètes) ;
 - le droit à l'effacement (droit de demander l'effacement de ses données lorsque leur conservation n'est plus fondée) ;
 - le droit à la limitation (droit de demander la suspension du traitement) ;
 - le droit à la portabilité (droit de récupérer ses données dans un format structuré pour les transmettre à un autre responsable du traitement), sauf si le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;
 - le droit de s'opposer pour des raisons tenant à la situation particulière de la personne concernée.

Pour exercer l'un de ces droits, toute personne concernée peut saisir le délégué à la protection des données désigné par l'organisme aux coordonnées suivantes :

**Université de Franche-Comté,
16 route de Gray - 25030 Besançon Cedex
dpd@univ-fcomte.fr**

Si cette prise de contact demeure pour la personne concernée insatisfaisante, il lui est rappelé qu'il lui est possible d'adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

**3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07
01 53 73 22 22
www.cnil.fr**